Fait à ... bernursheum, le 20105/2010

Signature et cachet NTS Mobile Tiefbau

Saugsusseme GmbH

Sieginie Straße 5/7

D-767222/mersheim

Tex-1/49(0)/274/50060-0

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un sche ma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

REPARTITION DU I	POIDS DU CHARGEMENT :		
Essieu(x) AV (ou piv	ot) $Ch AV = Ch \times \frac{Y}{F} = \dots 9070$	0,8	1.512 kg
Essieu(x) AR	$ChAR = Ch \times \frac{F'-Y}{F'} = 9.070$	4.8-0, 4.8-0,	8 7.558 - 7.558 - kg
REPARTITION DU F	POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)		
Essieu (x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV = 970 kg  Poids conducteur et passagers :  p.AV = 150 kg  Ch AV = 512 kg  PT AV total = 1432 kg  PT AV autorisé :  minimal (2) kg  maximal (2) kg	Essieu(x) AR	Poids à vide : PV.AR = ./3 0/0 kg Poids conducteur et passagers : p.AR =

NOTA:

Fax +49(0)7274/50060-18 Porte à faux AB utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon et la longueur des ferrures et chamières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les)

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'ar-

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Carsses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de delément mobile vide et de ses équipements.